

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2025**Point 3.1.5 de l'ordre du jour**

Crédit pour la création de la place de jeux de la crèche « Les Lutins »

1. Introduction

A la suite d'une demande émanant de la crèche « Les Lutins » située sur une parcelle privée communale, plus précisément au rez-de-chaussée du bâtiment « Érable » du site de la Condémine, le Conseil communal a décidé de demander un crédit dans le but de réaliser une nouvelle place de jeux, réservée à leur propre utilisation durant les heures d'accueil de la crèche. Cette dernière améliorera significativement la sécurité des enfants, permettra de proposer un lieu stimulant, propice à l'activité en plein air et au développement des compétences motrices clés.

2. Réalisation de la place de jeux de la crèche « Les Lutins »**Enjeux**

En l'absence de lieu dédié spécifiquement aux enfants en bas-âge, la direction de la crèche « Les Lutins » a régulièrement fait part au Conseil communal de son souhait de créer une véritable place de jeux extérieure. Aujourd'hui, la crèche doit composer avec la place bitumée située devant l'entrée de la crèche.



Photo de l'espace de jeu extérieur actuel

Cet espace pose plusieurs problèmes sécuritaires, notamment :

- Le risque de perte d'un enfant
- La proximité avec la route
- Le revêtement de sol non adapté, en dur

Par ailleurs, certaines circonstances génèrent des situations de conflit d'usage pour les enfants et le personnel de la crèche. Comme le démontre la photo ci-dessous avec l'afflux des écoliers de l'école primaire lors de la sonnerie et du début des cours.

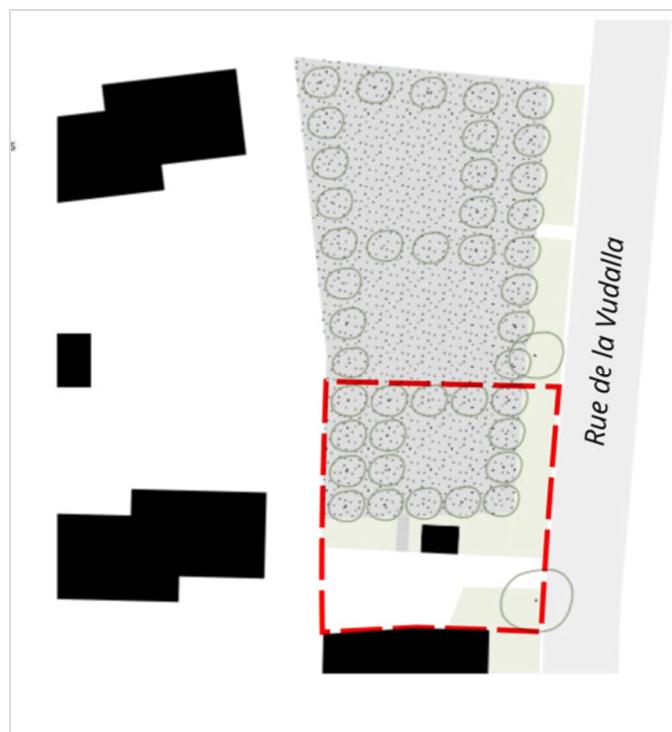


Outre le fait de répondre à ces problématiques, la création d'une nouvelle place propre à leurs besoins permettrait :

- D'augmenter la fréquence des activités en plein air et de privilégier le contact en extérieur.
- Aux enfants de se dépenser, se muscler, s'amuser et développer des compétences motrices.
- D'avoir un espace fermé et réservé, séparé en deux parties selon l'âge.
- D'avoir des installations et des matérialités adaptées à leur utilisation.

Le principe étant d'offrir une infrastructure dévolue à la crèche pendant ses heures d'ouverture tout en permettant aux autres usagers de bénéficier de celle-ci le reste du temps.

Le périmètre de réflexions est le suivant :



Une étude plus fine permettra de préciser les infrastructures à réaliser.

Une participation de Fr. 100'000.00 TTC provenant de la Crèche-Nursery « Les Lutins » est confirmée.

3. Coût des travaux

3.1 Réalisation de la place de jeux de la crèche « Les Lutins », avant participation

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Honoraires | Fr. | 25'000.00 |
| Travaux – Aménagement, jeux, plantations | Fr. | 125'950.00 |
| Divers et imprévus | Fr. | 13'307.60 |
| Total HT | Fr. | 164'257.60 |
| TVA 8.1 % | Fr | <u>13'304.85</u> |
| Total TTC | Fr. | 177'562.45 |
| Montant arrondi à | Fr. | 180'000.00 |

4. Crédit demandé

| | | |
|--|------------|--------------------------|
| Amélioration de la place de jeux de la crèche « Les Lutins » | Fr. | 180'000.00 |
| Fonds énergie 1% | Fr. | 1'800.00 |
| Fonds culture et embellissement 1% | Fr. | <u>1'800.00</u> |
| Total investissements, TVA 8.1 % comprise | Fr. | 183'600.00 |
| Crédit total demandé arrondi à | Fr. | <u>185'000.00</u> |

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 185'000.00 TTC afin de créer la place de jeux de la crèche « Les Lutins ». Une participation de Fr. 100'000.00 TTC provenant de la Crèche-Nursery « Les Lutins » est confirmée.

Financement : Par emprunt de Fr. 185'000.00 auprès d'un organisme financier

Amortissement : 10% par année, dès 2027

Intérêts : 2% (taux indicatif) par année

Clause d'indexation : Selon l'art. 29 de la loi sur les finances communales (LFCo), le montant du crédit sera indexé sur l'indice des prix de la construction publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), Espace Mittelland.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard